

Service de la coordination et du soutien interministériels  
Bureau de l'environnement

**Arrêté inter-préfectoral  
portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement  
présentée par la SAS 3MSH, relative à la création d'une unité de méthanisation  
et des stockages déportés sur les communes de MAULEON (79),  
SAINT-AMAND SUR SÈVRE (79), TREIZE-VENTS (85) et de CHOLET (49)**

La préfète des Deux-Sèvres,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Le préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu** le code de l'environnement et notamment le titre I<sup>er</sup> du livre V ;
- Vu** le tableau annexé à l'article R 511-9 du code de l'environnement, constituant la nomenclature des installations classées ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Pierre ORY, en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;
- Vu** le décret du Président de la République du 15 décembre 2020 nommant Madame Anne TAGAND, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Vendée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- Vu** le décret du 3 novembre 2021 portant nomination du préfet Gérard GAVORY, en qualité de préfet de la Vendée ;
- Vu** le décret du Président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022-DCL-BCI-412 du 8 avril 2022 portant délégation de signature à Madame Anne TAGAND, secrétaire générale de la préfecture de la Vendée ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/MICCSE n°2022-031 du 31 août 2022 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;
- Vu** la demande d'enregistrement présentée par la SAS 3MSH le 30 juin 2023 relative à la création d'une unité de méthanisation et des stockages déportés sur les communes de MAULEON (79), SAINT-AMAND SUR SÈVRE (79) et de TREIZE-VENTS (85) ;

Vu le rapport du 13 juillet 2023 de l'inspection des installations classées ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures des Deux-Sèvres, de la Vendée et du Maine-et-Loire ;

## ARRÊTENT

### **ARTICLE 1 :**

Il sera procédé sur les territoires des communes de MAULEON, SAINT-AMAND SUR SÈVRE, TREIZE-VENTS et de CHOLET à une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS 3MSH relative à la création d'une unité de méthanisation et des stockages déportés sur les communes de MAULEON (79), SAINT-AMAND SUR SÈVRE (79), et de TREIZE-VENTS (85) .

### **ARTICLE 2 :**

Cette consultation sera ouverte pendant une durée de 30 jours soit du lundi 18 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus dans les mairies de MAULEON, SAINT-AMAND SUR SÈVRE, TREIZE-VENTS et de CHOLET.

Pendant cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles seront déposés dans les mairies précitées afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels suivants d'ouverture au public et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet :

#### **> Mairie de MAULEON :**

- lundi-mardi-mercredi : 8h30 à 12h00-13h30 à 17h30
- jeudi : 8h30 à 12h00-13h30 à 18h30
- vendredi : 8h30 à 12h00-13h30 à 16h30

#### **> Mairie de SAINT AMAND SUR SÈVRE :**

- lundi de 14h00 à 18h00
- mercredi de 9h00 à 12h00
- jeudi de 9h00 à 12h30
- vendredi de 9h00 à 13h00

#### **> Mairie de TREIZE-VENTS :**

- lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 12h30
- samedi matin les semaines paires de 10h à 12h

#### **> Mairie de CHOLET :**

- lundi au vendredi de 8h30 à 12h15
- samedi de 9h à 12h

Le public pourra également adresser ses observations par correspondance au préfet des Deux-Sèvres (bureau de l'environnement, BP 70 000 79 099 Niort Cedex 9) ou par voie électronique ([pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)), en précisant dans l'objet : enregistrement – la SAS 3MSH à MAULEON. Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de consultation du public.

### **ARTICLE 3 :**

Un avis au public sera affiché ou rendu public deux semaines au moins avant le début de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci :

- par affichage en mairies de MAULEON, SAINT-AMAND SUR SÈVRE (79), TREIZE-VENTS (85) et de CHOLET (49), communes d'implantation du projet, et dans les mairies de MALLIEVRE (85) et LES EPESSÉS (85), communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de cette installation. L'accomplissement de cet affichage sera certifié par le maire de chaque commune où il a lieu par un certificat établi après clôture de la consultation ;
- par publication, par les soins de la préfète des Deux-Sèvres et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux dans les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée et du Maine-et-Loire ;
- par mise en ligne sur le site internet des services de l'État
  - dans les Deux-Sèvres <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – consultations publiques ») ;
  - en Vendée <https://www.vendee.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public> ;
  - du Maine-et-Loire <https://www.maine-et-loire.gouv.fr> (rubrique « publications > consultation du public > consultation en cours > ICPE »).

De plus, l'ensemble du dossier de demande d'enregistrement sera consultable pendant toute la durée de la consultation du public sur ces mêmes sites.

Par ailleurs, le demandeur complétera l'avis affiché dès le dépôt de son dossier en préfecture par les mentions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 définissant les modalités d'affichage sur le site concerné par une demande d'enregistrement.

### **ARTICLE 4 :**

À l'expiration du délai de consultation du public, les maires de MAULEON, SAINT-AMAND SUR SÈVRE, TREIZE-VENTS et de CHOLET clôtureront le registre, y annexeront les observations reçues et adresseront l'ensemble des documents à la préfète des Deux-Sèvres.

### **ARTICLE 5 :**

Les conseils municipaux de MAULEON (79), SAINT-AMAND SUR SÈVRE, TREIZE-VENTS (85), CHOLET (49), MALLIEVRE (85), et LES EPESSÉS (85) seront appelés à donner leur avis sur la présente demande d'enregistrement.

Ne pourra être pris en considération qu'un avis exprimé et communiqué à la préfète des Deux-Sèvres dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public.

**ARTICLE 6 :**

La décision d'enregistrement sera prise par arrêté inter-préfectoral des préfets des Deux-Sèvres, de la Vendée et du Maine-et-Loire. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté inter-préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L512-7 ou d'un arrêté inter-préfectoral de refus.

**ARTICLE 7 :**

Les secrétaires généraux des préfectures des Deux-Sèvres, de la Vendée, de Maine-et-Loire, ainsi que les maires de MAULEON, SAINT-AMAND SUR SÈVRE, TREIZE-VENTS, CHOLET, MALLIEVRE et LES EPESES sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Niort, le **26** JUL. 2023



Emmanuelle DUBÉE

**Arrêté inter-préfectoral  
portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement  
présentée par la SAS 3MSH, relative à la création d'une unité de méthanisation  
et des stockages déportés sur les communes de MAULEON (79),  
SAINT-AMAND SUR SÈVRE (79), TREIZE-VENTS (85) et de CHOLET (49)**

Fait à *Angers* , le 26 JUL. 2023

  
Le Préfet

Pierre ORY

**Arrêté inter-préfectoral  
portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement  
présentée par la SAS 3MSH, relative à la création d'une unité de méthanisation  
et des stockages déportés sur les communes de MAULEON (79),  
SAINT-AMAND SUR SÈVRE (79), TREIZE-VENTS (85) et de CHOLET (49)**

Fait à *La Roche / Yon*, le **26** JUIL. 2023

Pour le Préfet,  
la secrétaire générale de la Préfecture  
de la Vendée

  
Anne TAGAND